

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTÈRE DE L'URBANISME, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES



DEUXIÈME PHASE DU PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUES (PROGEP 2)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N°01/26/PROGEPII/ADM/IDA

Pour la révision des Plans Intercommunaux d'Urbanisme (PCUI) – Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) -Plans Directeurs de Drainage (PDD) de :

(i) **Lot 1** : Département de Guédiawaye (communes de : Golf sud, Sam notaire, Ndiareme Limamoulaye, Médina Gounass et Wakhinane Nimzatt ;

(ii) **Lot 2** : Département de Pikine (communes de Dalifort, Djida Thiaroye kao, Guinaw rail nord, Guinaw rail sud, Pikine est, Pikine Ouest, Pikine nord, Diamaguene Sicap Mbao, Mbao, Tivaouane Diacksao, Thiara Gare et Thiaroye sur mer);

1. Le Gouvernement du Sénégal a reçu un financement additionnel de la Banque mondiale dans le cadre du PROGEP 2 et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Sélection d'un consultant (ou groupe) pour la révision des Plans intercommunaux d'urbanisme (PCUI), de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), et de plan directeur de drainage (PDD) dans les départements ci-dessous répartis en lots:

(i) **Lot 1** : Département de Guédiawaye (communes de : Golf sud, Sam notaire, Ndiareme Limamoulaye, Médina Gounass et Wakhinane Nimzatt ;

(ii) **Lot 2** : Département de Pikine (communes de Dalifort, Djida Thiaroye kao, Guinaw rail nord, Guinaw rail sud, Pikine est, Pikine Ouest, Pikine nord, Diamaguene Sicap Mbao, Mbao, Tivaouane Diacksao, Thiara Gare et Thiaroye sur mer) ;

2. L'objectif général de l'étude est de réviser pour chacune des deux zones, le plan intercommunal d'urbanisme (PCUI) assorti d'un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), de plan directeur de drainage (PDD) et d'une étude environnementale et sociale stratégique (EES) ainsi que d'un programme d'investissement prioritaire (PIP) évalué et d'un plan de mise en œuvre pour les communes concernées.

3. Pour avoir plus d'informations sur les services requis, les consultants pourront consulter les termes de références sur le site de l'Agence de Développement Municipal (<http://www.adm.sn/>)

4. Le délai global d'exécution de la mission est de 12 mois pour chaque lot, les délais de validation non compris. Le volume de prestation est estimé à 22 hommes mois pour chaque lot.

5. L'ADM, entité d'exécution du PROGEP II, en relation avec la DGUA, invite les firmes admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services, à savoir :

- le statut juridique ;
- les activités principales et années d'existence ;
- les qualifications dans le domaine du service sollicité, ainsi que les brochures et les références concernant l'exécution de contrats analogues ;
- la capacité technique et de gestion de la firme ;
- les références de clients ;
- et toute autre information jugée pertinente.

Le nombre de pages maximales constituant la manifestation d'intérêt du consultant est limité à 200. Les offres qui dépassent 200 pages ne seront pas considérées.

Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les noms des candidat (es) pour les postes et leurs CV ne devront pas être soumis lors de cette phase. Le Consultant sera sélectionné selon

la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le coût (SBQC).

La sélection du Consultant pour l'établissement de la liste restreinte se fera sur la base des critères d'évaluation figurant dans le tableau ci-après :

Critères d'évaluation	Explication	Pondération
Expérience spécifique de la firme dans le domaine de prestation similaires	Pour apprécier les consultants (firmes) par rapport à ce critère, il leur est demandé de prouver, à l'aide d'attestations de bonne fin d'exécution, qu'ils ont réalisé au moins cinq (05) missions au cours des dix (10) dernières années en rapport avec la planification urbaine, l'hydraulique, l'assainissement, les inondations et le drainage des eaux ainsi que la gestion de l'érosion côtière. Les attestations de bonne fin d'exécution délivrées par le client seront requises.	60%
Capacités techniques et managériales	Les consultants (firmes) doivent fournir une présentation claire de leur organisation managériale et matérielle (organigramme à l'appui)	25%
Nature des activités du consultant et nombre d'années d'expérience	Les consultants (firmes) doivent fournir les documents (avec preuves) indiquant l'année de leur création et les missions réalisées dans leur domaine d'activités. Les attestations de bonne fin d'exécution délivrées par le Client seront requises	15%
TOTAL		100%

TABLEAU DES CRITERES D'EVALUATION

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :

- de 8 h 00 à 13 h 00 le matin ;

- et de 14 h 00 à 17 h 00 l'après-midi

Les manifestations d'intérêt écrites, doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le mercredi 23 septembre 2026 à 12h 00mn.

Agence de Développement Municipal
Bureau du Spécialiste en Passation des Marchés
N° 5, avenue Cardé, Immeuble Cardé Rénovation, 3ème étage
Fax : (221) 33 842 25 76
Adresse électronique : contact@adm.gouv.sn
Page web : www.adm.sn